

Délibération n°2024-145

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1^{er} octobre 2024)

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : PROJET D'AMÉNAGEMENT DU COL D'AUBISQUE – PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Patrick LABERNADIE, Vice-Président

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, par convention avec la commune de Béost, assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement du Col d'Aubisque. Dans ce cadre, en date du 21 juin 2024, elle a lancé une consultation pour la phase travaux, suivie par une seconde en date du 01 août 2024, plusieurs lots ayant été déclarés infructueux. À ce stade, seul le lot « Plâtrerie » (le marché en comprenant onze) est resté infructueux. Un montant de travaux réaliste peut donc être établi et permettre le dépôt de demande de subventions.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles (études préalables, maîtrise d'oeuvre, travaux) s'établissent à ce jour à 1 003 993 euros hors taxes (montant provisoire).

Sur le plan des recettes, une subvention a déjà été accordée par l'Etat (Arrêté du 11 avril 2024), dans le cadre de la DETR, pour un montant de 263 171 euros pour une dépense subventionnable de 1 196 235 euros (taux : 22%).

Le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine est susceptible d'apporter une aide de 240 000 euros.

Le FEDER (5.2.4. volet Pyrénées) peut être également sollicité pour un montant de 300 000 euros.

Le plan de financement provisoire se présente donc ainsi à ce stade :

Dépenses hors taxes		Recettes	
Etudes préalables Maîtrise d'œuvre Travaux	1 003 993 €	Subventions	803 194 € (80%)
		DETR (proratisée)	220 878 € (22%)
		Conseil régional Nouvelle Aquitaine	240 000 € (23,9%)
		FEDER	300 000 € (29,88%)
		Autres subventions (*)	42 316 € (4,22%)
		Autofinancement	
		CCVO	200 799 € (20%)
Total	1 003 993 €		1 003 993 €

(*) Reliquat permettant d'atteindre le taux maximal de 80%

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20241001-D2024_145-DE



Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ENTERINE le plan de financement provisoire ;

AUTORISE le Président à solliciter les demandes de subventions sur ces bases provisoires auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, du Fonds européen de développement régional et de tout autre organisme susceptible de compléter le financement à hauteur de 80% d'aides.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

